



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## école nationale de la marine marchande

Question écrite n° 16643

### Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes que suscite, dans tous les milieux maritimes de la façade atlantique, le projet de suppression, dès la prochaine rentrée scolaire, de la filière des officiers de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de la navigation maritime (O1NM et O2NM) au sein de l'École nationale de la marine marchande (ENMM) de Nantes. Cet établissement est une des composantes du « pôle d'excellence universitaire » de la région des Pays de la Loire, et les formations qu'il dispense, au moment où la demande en officiers augmente, doivent conserver toute leur place dans le contexte maritime et technologique dans lequel baignent Nantes et Saint-Nazaire. Partant, cette mesure de suppression, si elle était appliquée, participerait à ruiner les efforts déployés par les collectivités territoriales pour développer l'avenir maritime du Grand Ouest Atlantique. Aussi, il lui demande s'il envisage de la rapporter.

### Texte de la réponse

A la prochaine rentrée scolaire, l'École nationale de la marine marchande de Nantes ouvrira une classe de la nouvelle filière des officiers de deuxième classe de la marine marchande. L'enseignement maritime de haut niveau ne disparaîtra pas de Nantes. Cet établissement verra au contraire, dans la réforme générale du système de formation, son rôle prendre de l'importance. Cette réforme a pour objectif la création d'un grand service public de l'enseignement maritime tout en rationalisant notre système de formation pour tenir compte, d'une part, de l'accroissement des recrutements d'élèves pour faire face à la pénurie d'officiers prévue pour les années à venir, d'autre part, des contraintes budgétaires. Elle intègre les nouvelles normes de formation des gens de mer et de délivrance des titres définies par l'Organisation maritime internationale. La spécialisation des quatre écoles nationales de la marine marchande du Havre, de Saint-Malo, de Nantes et de Marseille donne à chacune d'entre elles une spécificité tenant compte de son environnement et de ses équipements. L'école de Nantes, parfaitement intégrée dans le Grand-Ouest atlantique et bénéficiant d'un milieu universitaire et maritime de très grande qualité, devra, en plus de ses missions traditionnelles de formation d'officiers au commerce et à la pêche, assurer un rôle majeur imposé par les nouvelles normes internationales de formation des gens de mer, le contrôle de la qualité de l'enseignement. Avec cet objectif, l'école de Nantes a pour mission de créer et développer le Centre national de formation des formateurs de l'enseignement maritime. Ce centre aura la responsabilité de la formation des enseignants des écoles nationales de la marine marchande et des écoles maritimes et aquacoles, de leur recyclage et de leur habilitation. L'équipement pédagogique de très grande qualité de cette école a été un des critères majeurs de son choix pour cette mission fondamentale au regard des normes internationales de formation et de délivrance des titres maritimes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 16643

**Rubrique** : Grandes écoles

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 6 juillet 1998, page 3695

**Réponse publiée le** : 23 novembre 1998, page 6425